

TERMES DE REFERENCES

2023-LRPS- 9182661

Renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière des droits des enfants et genre

Mission	Assistance technique pour le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière des droits des enfants et genre
Type de contrat	Contrat institutionnel
Durée	75 jours ouvrables
Date de début	Juin 2023
Date limite pour les propositions	26 mai 2023 à Midi
Processus de sélection	Appel à consultation ouvert

Table des matières

I.	Justification de la mission	3
II.	Objectifs de la mission	5
	II.1 Objectif global	5
	II.2 Résultats de la mission	5
III.	Déroulement de la consultation	6
IV.	Livrables attendus de la mission	6
V.	Païement des livrables	6
VI.	Qualifications	7
VII.	Dossier de l'offre	8
	Offre technique	8
	Offre financière	8
VIII.	Evaluation des offres	8
	VIII.1 Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)	8
	VIII. 2 Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)	9
	VIII.3 Evaluation Finale de l'offre globale	9
IX.	Propriété Intellectuelle et Autres Droits de Propriété	10
X.	Soumission et processus de sélection	Error! Bookmark not defined.

I. Justification de la mission

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant reconnaît le principe de la non-discrimination pour éviter aux enfants d'être victimes d'actes de discrimination fondés sur la race, la couleur de peau, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, ethnique ou sociale, la fortune, le handicap.

Au niveau global, l'UNICEF s'engage à donner la priorité à l'égalité des genres et à veiller à ce que les voix et les contributions des filles et des femmes soient au cœur de la conception et de la mise en œuvre de tous les programmes afin d'apporter des changements transformateurs.

Le Programme d'action de Beijing (1995) a appelé les gouvernements, les donateurs et la société civile à investir pour mettre fin à la discrimination à l'égard des filles et éliminer les obstacles en matière de santé, de nutrition, d'éducation et dans tous les domaines qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel.

En 2014, le Comité des Droits de l'Enfant a recommandé au Maroc de poursuivre et de renforcer ses efforts pour mettre l'ensemble de sa législation, en particulier le Code de la famille, en conformité avec la Convention et pour abroger rapidement toutes les dispositions qui sont discriminatoires à l'égard des filles et des femmes et nuisent à tous les enfants.

L'analyse de la situation des enfants, adolescent.e.s et des jeunes¹, dans son module « Genre » a confirmé que les inégalités entre les sexes sont presque inexistantes de la naissance à 5 ans, celles-ci deviennent très marquées à partir de l'adolescence, au moment où les filles et les garçons commencent à être associé.e.s à deux rôles séparés et distincts, rôles stéréotypés de genre qui persistent ainsi tout au long de leur vie par la suite. Cette analyse montre également comment, filles et garçons subissent les effets des rôles et stéréotypes de genre, et comment ces derniers déterminent en grande partie leur parcours de vie.

Les normes sociales associées au genre contribuent grandement à cette situation et ses conséquences. En effet, certaines familles dans certaines régions en milieu rural sont réticentes quant à la continuité de la scolarisation des filles, en raison de l'idée encore très ancrée et qui véhicule une image des filles en tant que futures femmes au foyer (en plus de la crainte de laisser leur fille se déplacer en dehors du douar ou du village pour aller au collège ou au lycée et la faible attractivité de l'école). Ces stéréotypes de genre liés aux masculinités négatives peuvent amener certains garçons, et de façon précoce, à démontrer leurs capacités à contribuer au revenu de la famille ou à se prendre en charge matériellement.

Les trajectoires des filles et des garçons sont en permanence façonnées par les normes de genre. Les filles sont davantage victimes de mariage d'enfants, selon les données du Ministère Public, 13 600 filles ont été mariées en 2022. Les filles entre 15 et 19 ans enregistrent le taux global le plus élevé des Violences Basées sur le Genre VBG (70,7%), par rapport aux autres groupes d'âge, et les taux les plus élevés pour les formes de violences psychologique, physique, sexuelle et électronique. Les filles entre

¹ Etude SITAN conduite en 2019 par l'ONDH l'ONDE et l'UNICEF

15-19 ans enregistrent également le taux le plus élevé des violences conjugales (60,3%)². Le phénomène inquiétant des NEET, 44,1% des femmes âgées de 15 à 24 ans sont considérées comme des NEET, contre seulement 13,3% des jeunes hommes. Les jeunes femmes représentent ainsi 76,4% des NEET. Par milieu, les NEET ruraux sont légèrement plus nombreux que les NEET urbains alors que plus de 60% des jeunes Marocains vivent dans les villes³.

De la même façon, les normes sociales associées au genre ont des effets négatifs sur les garçons. Ces derniers sont davantage associés aux comportements à risque, avec un pourcentage plus élevé d'adolescents qui fument, consomment de l'alcool ou des drogues (11% des élèves garçons ont consommé des amphétamines, contre 3% de filles). Les garçons entament très précocement la vie active et sont victimes des formes de travail dangereuses (79% des enfants entre 7-17 ans économiquement actifs sont des garçons, et que 81% d'entre eux ont quitté l'école). Aussi, quel que soit le milieu, le pourcentage de garçons en conflit avec la loi est largement supérieur à celui des filles. Ainsi, en milieu urbain, 90,6% des enfants en conflit avec la loi sont des garçons, contre 9,4% de filles. En milieu rural, ces pourcentages sont de 92,6% et 7,4% respectivement.

Dans le cadre du programme de coopération entre le Maroc et l'UNICEF en matière de protection de l'enfance, notamment le volet relatif au renforcement du rôle de la société civile dans le suivi des droits des enfants, l'UNICEF, avec l'appui de l'Ambassade de Belgique au Maroc et en partenariat avec des réseaux des ONG marocaines, met en œuvre le projet « Egalité, pour ne laisser aucun enfant pour compte » qui vient soutenir la dynamique de la société civile en faveur de l'égalité entre les filles et garçons.

Le projet vise à créer un environnement favorable permettant aux organisations de la société civile d'influencer activement les choix et les priorités des politiques publiques dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'égalité filles-garçons, ainsi que d'œuvrer pour des normes sociales et des comportements sensibles à l'égalité de genre et aux droits des filles. Ceci à travers les résultats suivants :

- Un réseau diversifié et inclusif des principales ONG marocaines dispose des connaissances et compétences fondamentales en matière d'égalité filles-garçons ;
- Les organisations de la société civile sont engagées dans le suivi des engagements nationaux et internationaux en matière de droits des filles et des garçons et dans la promotion de normes sociales égalitaires ;
- Le réseau des associations des écoles de la 2ème chance intègre l'égalité filles-garçons dans ses programmes d'éducation et de formation.

Dans le cadre du 1^{er} résultat cité plus haut, le présent appel d'offre vise à développer et à mettre en œuvre un programme de formation en matière d'égalité de genre, permettant aux ONG de disposer des connaissances et des compétences fondamentales à l'atteinte de résultats et d'indicateurs tangibles en termes d'égalité de genre.

Le programme de formation doit contenir :

² Enquête nationale sur les violences basées sur le genre, 2019, HCP

³ Etude sur les NEET conduit par l'ONDH avec l'appui de l'Unicef en 2020

- L'élaboration des modules de formation pour le renforcement de la dimension « Egalité genre » au profit des acteurs des de la société civile ouvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et le suivi des droits des enfants ;
- Le développement d'outils de sensibilisation à destination des ONG sur la promotion de l'égalité de genre, la sensibilisation à la masculinité positive, et le renforcement d'outils existants sur les activités communautaires ciblant les filles et les garçons ;
- L'animation des ateliers de formation à destination des ONG sur l'égalité de genre notamment l'approche transformative de genre et les outils qui seront développés dans le cadre de cette consultation ;
- L'identification des pistes de mise en ligne du contenu de formation développé et la concrétisation de la piste la plus appropriée en coordination avec les réseaux associatifs ou à travers les plateformes de formation existantes ;
- Soutien technique aux initiatives associatives qui seront mobilisées ou encouragées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet.

II. Objectifs de la mission

II.1 Objectif global

L'objectif global de la mission vise à permettre aux organisations de la société civile d'œuvrer activement pour la prise en compte de l'égalité entre filles et garçons dans leurs interventions ainsi que dans le suivi des politiques publiques et engagements internationaux.

II.2 Résultats de la mission

La mission vise spécifiquement à doter les organisations de la société civile de connaissance et de capacités en matière de droits des enfants et égalité de genre, à travers sur les axes suivants :

- L'élaboration des modules de formation ou le renforcement de la dimension « Egalité genre » au profit des acteurs des de la société civile ouvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et le suivi des droits des enfants
- Le développement d'outils de sensibilisation à destination des ONGs sur la promotion de l'égalité de genre, la sensibilisation à la masculinité positive, et le renforcement d'outils existants sur les activités communautaires ciblant les filles et les garçons
- L'animation des ateliers de formation à destination des ONGs sur l'égalité de genre notamment l'approche transformative de genre et les outils qui seront développés
- Compilation des modules de formation sur une plateforme électronique accessible en tant que support de formations ultérieures. Les modules doivent être accessible gratuitement en ligne aux utilisateurs finaux et sans frais de mise en ligne au niveau de la plateforme identifiée
- L'assistance/ conseil et guidance fourni au ONG / réseaux associatifs appuyés par le projet

III. Déroulement de la consultation

A titre indicatif, les activités suivantes sont proposées pour guider les consultant(e)s dans la méthodologie et l'élaboration du chronogramme de travail :

1. Une réunion de démarrage et de cadrage avec l'équipe UNICEF pour la présentation et validation de la méthodologie;
2. Analyse documentaire des contenus de formation en faveur des ONGs en lien avec les thématiques visées par le projet.
3. Adaptation des contenus et élaboration des modules de formation sur l'égalité de genre et droits des enfants ; violences basées sur le genre ; masculinité positive.
4. Identification des ONGs dans les zones cibles : Tanger Tétouan Hoceima, Oriental et Sous Massa. Un minimum de 40 ONGs est visé par cette mission ;
5. Préparation et dépeuplement des formations au profit des ONGs identifiées ;
6. Identification des plateformes en ligne appropriées et mise en ligne des contenus de formation développés.
7. Identification des initiatives associatives à encourager soutenir pour maximiser l'impact de la formation.

Ces différentes phases seront à préciser dans la proposition technique des consultants.

IV. Livrables attendus de la mission

Cette consultation est sur une durée de 75 jours ouvrables étalés sur 6 mois à partir de la date de signature du contrat (juin 2023). Les livrables attendus sont les suivants :

1. Une note méthodologique de la consultation contenant le chronogramme de mise en oeuvre ;
2. Rapport préliminaire de la mission comprenant l'analyse des contenus existant, les ONGs identifiées dans les zones cibles et le sommaire des modules à élaborer ;
3. Les modules de formation et les plans de formations sur le genre et droits des enfants, les violences basées sur le genre ; les masculinités positives ;
4. Un rapport des sessions de formation au profit des ONGs identifiées dans les 3 zones cibles ;
5. Les contenus de formations développés mis en ligne ;
6. Un recueil des initiatives associatives appuyées.

V. Paiement des livrables

Les paiements relatifs à la consultation se feront selon la répartition suivante :

Livrables	Nombre de jours	Pourcentage de paiement
Livrable 1 : Une note méthodologique de la consultation contenant le chronogramme de mise en oeuvre en français	5 jours	10 %
Livrable 2 : Rapport préliminaire de la mission comprenant l'analyse des contenus existants, les ONGs identifiées dans les zones cibles et le sommaire des modules à élaborer en français	5 jours	10 %
Livrable 3 : Les modules de formation et les plans de formations, en arabe, sur le genre et droits des enfants, les violences basées sur le genre ; les masculinités positives. Il s'agit à ce niveau du développement des modules et leur digitalisation en format numérique pour une mise en ligne	15 jours	20 %
Livrables 4 : Organisation des ateliers de formation en arabe	25 jours	40%
Livrable 4 : Un rapport des sessions de formation au profit des ONGs identifiées en français	10 jours	
Livrable 5 : Les contenus de formations développés et mis en ligne sur la plateforme sélectionnée	15 jours	20%
Total	75 jours	100%

VI. Qualifications

Cet Appel à Consultation est ouvert à des bureaux d'étude / équipe d'experts. L'équipe des expert.es proposé.es doit être composée au moins de deux personnes avec des profils complémentaires pour couvrir les qualifications exigées par les TdR.

Les experts doivent être diplômés en sciences sociales ou toutes autres disciplines équivalentes avec une expérience dans les domaines de l'approche genre et droits des enfants, et le renforcement des capacités:

- Diplôme avancé (Master ou +) dans les domaines sciences sociales, ou dans le domaine du développement humain.
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'approche genre et droits des enfants.
- Expériences avérées en matière d'ingénierie de formation.
- Expériences avérées en matière d'animation des ateliers de formation.
- Bonne connaissance du tissu associatif marocain (capacité de mobilisation des ONG)

- Excellentes capacités de rédaction en français et en arabe.

VII. Dossier de l'offre

Le dossier de soumission doit contenir les documents suivants :

Offre technique

L'offre technique doit comprendre :

- Une note méthodologique de la compréhension des termes de référence, incluant la méthodologie proposée ainsi qu'un calendrier d'exécution;
- Le CV des consultant.e.s ;
- Les références pertinentes des consultations similaires menées par les consultant.e.s.

Offre financière

Le consultant devra fournir une offre financière détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble du projet (coûts journaliers ; frais de déplacement etc. en lien avec la méthodologie proposée).

La prestation débutera après la signature du contrat.

VIII. Evaluation des offres

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

VIII.1 Evaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale)

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique,

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats retenus peuvent être invités à un entretien pour une nouvelle évaluation technique.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)	
Réponse globale (20 points)	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10

Correspondance globale entre les exigences de TDR et la proposition	10
Méthodologie et approche proposée (40 points)	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30
Qualité du plan de travail proposé	10
Profil du candidat / Capacité technique (40 points)	
Pertinence des profils et de l'expérience des expert.es selon les qualifications requises	30
Les références	10
EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points	100

VIII. 2 Evaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale)

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

VIII.3 Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en **un score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

$$St = 70\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 30\% \text{ de la note globale.}$$

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 70\%) + (Sf \times 30\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

IX. Propriété Intellectuelle et Autres Droits de Propriété

Sauf disposition contraire expresse prévue dans le contrat, l'UNICEF aura droit à tous les droits de propriété intellectuelle et autres droits de propriété, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les droits d'auteur et les marques, relatifs aux produits, procédés, inventions, savoir-faire, documents, données et autres supports («Supports du Contrat») que (i) le Prestataire développe pour l'UNICEF en vertu du Contrat et qui sont directement liés au Contrat ou (ii) sont produits, préparés ou collectés en conséquence ou au cours de l'exécution du Contrat. Le terme «Supports du Contrat» comprend, sans s'y limiter, toutes les cartes, dessins, photographies, plans, rapports, recommandations, estimations, documents élaborés ou reçus par, et toutes les autres données compilées par, ou reçues par le Prestataire en vertu du Contrat. Le Prestataire reconnaît et accepte que les Supports du Contrat constituent les travaux réalisés à des fins de location à l'UNICEF. Les Support contractuels seront traités comme des informations confidentielles de l'UNICEF et ne seront livrés qu'aux agents autorisés de l'UNICEF à l'expiration ou à la résiliation du Contrat

Les soumissions doivent être envoyés exclusivement par courrier électronique (e-mail) l'adresse suivante : rabatbids@unicef.org, qui est la seule adresse e-mail acceptable. Les soumissions doivent être envoyées au plus tard le **26 Mai 2023 à 12h00 (GMT+1)**, dernier délai de réception des offres, en mentionnant dans l'objet du message « **Offre pour consultation LRPS-9182661 : Formation ONGs égalité** »

Les propositions reçues à une autre adresse électronique seront invalidées.

Toutes les propositions soumises par courrier électronique doivent être soumises sous forme de fichier PDF (Portable Document Format).

La **proposition technique** et la **proposition financière** doivent être envoyées **sous forme de fichiers séparés** et clairement indiquées dans le nom du fichier ; par exemple. « Proposition technique de la société ABC.pdf » ; « Proposition financière de la société ABC.pdf ». Aucune information sur les prix ne doit être fournie dans la proposition technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Toute question concernant cette consultation (uniquement pour des informations et non pas pour les soumissions), doit être adressée à M. El Madi Jaouad, à l'adresse jelmadi@unicef.org, et en copie M. Benyounes Moh à l'adresse e-mail : bmoh@unicef.org.

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance Bureau du Maroc
13 bis, Rue Jaafar Essadik, Agdal, Rabat-Maroc
Téléphone 212 537 67 56 96
Télécopie 212 537 67 56 97